L'INSERTION DES JEUNES EN PÉRIODE DE SOUS-EMPLOI : RÉALITÉS ET REPRÉSENTATIONS

par

Michel DAVAINE *

A la lumière d'un certain nombre de travaux récents, cet article cherche à proposer un schéma cohérent du processus d'insertion professionnelle des jeunes et une interprétation d'ensemble de leurs inégalités face à l'emploi.

Il est amené par contrecoup à faire apparaitre que les interprétations usuelles prennent mal la mesure des incidences de la crise et des transformations qui en résultent dans le système d'emploi, et que la persistance de certains a priori se relie aux difficultés à reconvertir des stratégies d'insertion élaborées en période de croissance continue.

SOMMAIRE

Pages

I. **LE BUTOIR DU SOUS-EMPLOI, CACHÉ MAIS PRÉSENT** 56

1. Le chômage répétitif : massif, divers, évident 56
2. En période de sous-emploi l'insertion n'est pas nécessairement un processus continu 59
3. Les phénomènes d'exclusion ne se réalisent pas seulement dans le chômage de longue durée 60

II. **« EMPLOYABILITÉ » OU INÉGALITÉS FACE A LA CRISE ET A LA RECONVERSION ?** 62

1. Du reflet statistique des inégalités à leur interprétation 62
2. L'évolution du système d'emploi dans une région particulièrement touchée par la précarité économique 64
3. La prédominance des filières informelles d'accès aux emplois : le rôle de la « distance sociale » entre les jeunes et les emplois 65

III. **LES POLITIQUES D'INSERTION A L'ÉPREUVE DU SOUS-EMPLOI** 67

1. Chômage de croissance et chômage de crise : la logique d'une inertie 67
2. Qu'y-a-t-il derrière le thème de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée ? 68
3. La cohérence des politiques d'insertion suppose qu'elles soient associées sur le terrain à la volonté de faire évoluer l'emploi au niveau maximum autorisé par les contraintes macroéconomiques de chaque instant 69

* Chargé d'études, ERET (Échelon régional de l'emploi et du travail) du Nord - Pas-de-Calais.

I. LE BUTOIR DU SOUS-EMPLOI, CACHÉ MAIS PRÉSENT

1. Le chômage répétitif : massif, divers, évident.

Les représentations concernant l'insertion professionnelle des jeunes continuent à véhiculer l'idée que si l'on considère un groupe de jeunes placés ensemble à un instant donné en situation de recherche d'emploi, on observera à moyen terme une divergence claire de leurs trajectoires respectives où l'on pourra discerner les insérés potentiels, les exclus en puissance, et une minorité de situations indécises ou provisoires.

Or une enquête, réalisée quelque trente mois après leur inscription à l'ANPE auprès d'un échantillon de 600 jeunes du Nord - Pas-de-Calais [7] *, montre que même à moyen terme les insertions présumées durables restent minoritaires : 45 % des jeunes de la cohorte étudiée étaient au moment de l'enquête dans un emploi stable; 26 % se trouvaient au chômage; 17 % occupaient des emplois précaires (majoritairement des contrats à durée déterminée); les 12 % restants se distribuant entre les différentes situations que l'usage regroupe sous l'appellation « retrait du marché du travail » (abandons, reprises d'études, service militaire).

Mais cette enquête montre surtout que la répétition du chômage a constitué pour ces jeunes une expérience largement majoritaire : au cours des trente mois où les trajectoires ont été reconstituées, 352 d'entre eux sur 593 (59 %) avaient au moins une fois occupé un emploi qu'ils n'avaient pas conservé.

La réflexion qui accompagne les politiques de l'emploi et les politiques d'insertion s'intéresse désormais davantage au phénomène du chômage répétitif; cependant cette attitude nouvelle se tempère d'une propension à ne considérer du phénomène que ses formes extrêmes comme les aller et retour continuels entre l'ANPE et les agences d'intérim (1).

Cette tendance fait d'ailleurs considérer qu'en l'absence d'une procédure d'identification qui permettrait d'individualiser des demandeurs au travers des statistiques de demandes, les mécanismes de répétition et de renouvellement du chômage resteront faiblement connus.

Pourtant, quand il s'agit du chômage des jeunes, ces mécanismes apparaissent clairement inscrits dans les statistiques usuelles, dès lors que l'on s'attache à vraiment interroger ces dernières. Le modèle que l'on applique au chômage des jeunes doit en effet rendre compte de manière cohérente des divers paramètres connus :

— le niveau du chômage;

— l'intensité du flux d'inscriptions qui l'alimente;

— le délai d'attente moyen des jeunes qui quittent l'ANPE;

— l'ancienneté d'inscription des jeunes « en stock », exprimée soit par une structure de répartition, soit par une ancienneté moyenne;

— la structure du chômage jeune (âges détaillés, débutants-non débutants) et son évolution dans le temps.

Que dire à cet égard du chômage des jeunes en 1974? Par rapport aux « modèles élémentaires » de chômage que l'on peut constituer (cf. encadré sur « Chômage : des modèles élémentaires ») il s'agit essentiellement d'un chômage « de rotation » :

— le flux d'inscriptions qui l'alimente équivaut déjà annuellement au tiers de l'effectif des jeunes actifs pour le Nord - Pas-de-Calais;

— le délai d'attente des radiés et même l'ancienneté des chômeurs inscrits restent limités.

CHÔMAGE : DES MODÈLES ÉLÉMENTAIRES

Le chômage « d'exclusion »

- Niveau limité des entrées en chômage.
- Ancienneté importante des chômeurs.

Le chômage « de rotation »

- Niveau élevé des entrées en chômage.
- Ancienneté limitée des chômeurs.

Chômage « de transition » ou « de tâtonnement »

L'essentiel de la population active jeune est concernée mais pour une période précise qui suit immédiatement l'entrée dans la vie active.

Chômage « d'instabilité »

La rotation est le fait d'une minorité spécifique de jeunes.

Quelle est la forme exacte de cette « rotation »? Chômage « de tâtonnement »? Chômage « d'instabilité »? Ou une rotation d'une logique plus complexe? En l'absence de toute indication complémentaire le niveau limité du chômage jeune de cette époque ne permet pas de départager les hypothèses.

Il n'en va plus de même en 1982 où le niveau du chômage représente le quart de l'effectif des jeunes actifs. En effet, en considérant la valeur actuelle des paramètres, on ne peut pas dire que la crise ait *substitué* un « chômage d'exclusion » au « chômage de rotation » : le délai d'attente et l'ancienneté du stock se sont certes accrus, mais l'intensité du flux d'inscriptions a encore progressé pour approcher

(1) Significatives de cette tendance, les présentations journalistiques qu'elle induit. Cf. Erik Izraelewicz : « Deux nouveaux types de chômeurs », *L'Expansion*, 16 avril-6 mai 1982.

* Les numéros entre crochets renvoient aux travaux utilisés figurant en fin d'article.

l'équivalent en chiffres de la moitié des actifs de moins de 25 ans.

On ne peut pas dire non plus que la crise ait *ajouté* un « chômage d'exclusion » au « chômage de rotation » : on constaterait en ce cas une bipolarisation que l'on n'observe ni dans la structure des ancienetés, ni dans l'écart entre le délai de sortie et l'ancienneté moyenne du stock (loin de s'accroître de manière homothétique, cet écart est d'ailleurs resté pratiquement constant en valeur absolue : faut-il aller jusqu'à dire que la crise homogénise relativement le chômage des jeunes ?)

Un chômage « de rotation » fortement ralenti : tel est donc en gros le modèle qui s'applique au chômage des jeunes en 1982, vu depuis les fichiers de l'ANPE (cf. tableau n° 1).

TABLEAU 1

Selon quel modèle interpréter le chômage des jeunes pour être en cohérence avec ses principaux paramètres...

	... en 1974?			... en 1982?		
A. Le niveau du chômage (stock en mars : en valeur absolue et rapporté à la population active jeune)						
	H	F	H + F	H	F	H + F
	5 500	10 200	15 700	37 500	42 500	80 000
	3,1 %	7,3 %	4,8 %	21,4 %	27,5 %	24,3 %
B. Le niveau des inscriptions (flux annuel : en valeur absolue et rapporté à la population active jeune)						
	58 300	52 700	111 000	86 900	70 600	157 500
	33,3 %	34,1 %	33,7 %	49,6 %	45,7 %	47,8 %
C. Le délai d'attente de ceux qui quittent l'A.N.P.E. (en mars)						
	51 jours	85 jours	67 jours	158 jours	216 jours	183 jours
D. L'ancienneté des chômeurs (en mars)						
	%	%	%	%	%	%
< 1 mois	40	24	29,5	14	10	12
1-3 mois	31	31	31	22	16	19
3-6 mois	19	25	23	25	19	22
6-12 mois	8	17	13,5	26	31	28
12-24 mois	1	3	2	11	17	14
> 24 mois	ε*	ε	ε	2	7	5
	81 jours	120 jours	106 jours	193 jours	263 jours	230 jours

* ε = Négligeable.

Source : Statistiques ANPE du Nord - Pas-de-Calais.

Quelle est la nature exacte de cette « rotation » ? Si les statistiques ne permettent pas de trancher, du moins le niveau actuel du chômage exclut-il certaines hypothèses :

● *Celle d'un chômage de pure transition* : outre qu'elle supposerait une concentration du chômage chez les débutants ou du moins dans les tranches d'âges qui correspondent majoritairement aux premiers temps de la vie active, cette première hypothèse peut difficilement rendre compte d'un effectif de chômeurs qui même au creux du mouvement saisonnier s'avère sensiblement supérieur à l'effectif de toute une génération entrant dans la vie active (80 mille contre 60 mille).

● A plus forte raison *celle d'un chômage de pure instabilité* puisqu'une minorité ne peut pas alimenter un chômage équivalant au quart de la totalité des actifs.

Pourrait-on interpréter le chômage des jeunes comme une association de ces deux composantes ? Pas davantage si l'on suit les résultats de l'enquête « 600 jeunes... ».

Celle-ci fournit par exemple deux mesures de la *diffusion* du chômage répété (voir tableau 2) :

TABLEAU 2

Deux mesures de la diffusion du chômage répété : au bout de 12 mois; au bout de 30 mois

	(a) taux de réinscription sur 12 mois	(b) chômage répété en 30 mois	
		%	(V.A.)
Garçons.....	33,7	63,8	(210)
Filles.....	26,2	53,8	(142)
Ensemble.....	**30,5**	**59,4**	**(352)**

Source : (*a*) Fichier enquête « 600 jeunes... ».
(*b*) Enquête « 600 jeunes... ».

● Dans les douze mois suivant leur inscription initiale à l'ANPE (octobre 1978) 30,5 % des jeunes de la cohorte s'étaient inscrits au moins une fois.

● En trente mois, 59,4 % avaient occupé au moins une fois un emploi qu'ils n'avaient pas conservé.

Si l'on admet de raccorder ces deux mesures en dépit de leur relative hétérogénéité, il apparaît que la diffusion du chômage répété au sein d'une cohorte donnée de jeunes semble rester sur trente mois *une fonction croissant presque linéairement avec le temps*, alors que le modèle « transition + instabilité » impliquerait au contraire une rapide sectorisation du phénomène dans le temps et donc un plafonnement de sa diffusion.

GRAPHIQUE 1

Diffusion du phénomène de retour au chômage dans une cohorte de jeunes

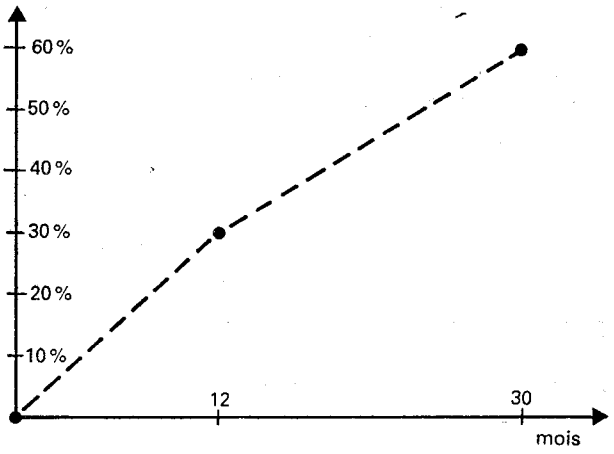

Cet indice n'exclut cependant pas complètement que le chômage répété puisse être une exception peu évitable pour une majorité et une habitude pour une minorité significative : la répartition des pertes d'emplois constatées en trente mois dans l'échantillon de l'enquête « 600 jeunes... » ne présente pas la franche bipolarisation que supposerait cette hypothèse (voir tableau 3).

TABLEAU 3

Les pertes d'emplois sur 30 mois

Nombre d'emplois non-conservés en 30 mois	Garçons	Filles	Ensemble
1.....	37,1	41,5	38,9
2.....	29,5	33,1	31,0
3.....	14,8	12,0	13,6
4.....	5,7	7,7	6,5
5.....	7,1	4,2	6,0
6 et plus.....	5,7	1,4	4,0
Total.....	**100** (N = 210)	**100** (N = 142)	**100** (N = 352)

En fin de compte le seul modèle d'interprétation applicable de façon cohérente au chômage des jeunes de 1982, peut se formuler à peu près ainsi :

● C'est un chômage où la rotation et les risques de répétition concernent des fractions importantes des jeunes actifs, même très au-delà de l'entrée dans la vie active : une procédure d'estimation appliquée aux inscriptions des moins de 25 ans pour l'année 1981 dans le Nord - Pas-de-Calais, donne à penser

qu'un quart, au bas mot, des jeunes entrés dans la vie active avant 1981 se sont inscrits à l'ANPE au moins une fois au cours de cette année.

● Le chômage jeune de 1982 ne peut pas être par conséquent valablement expliqué par les comportements d'une période *particulière* (les « tâtonnements des débuts ») ni par les comportements d'une minorité particulière (les « instables »); il ne peut que découler au contraire d'un élément de structure s'imposant à tous de manière *relativement* homogène : la précarisation des emplois et, au-delà, l'effet de la précarité économique.

● Les phénomènes de retour au chômage qu'il implique peuvent donc avoir des formes et des périodicités extrêmement diverses, les allers et retours continuels ne représentant qu'un cas extrême et d'importance marginale.

2. En période de sous-emploi, l'insertion n'est pas nécessairement un processus continu.

Le morcellement progressif de l'emploi n'induit pas seulement le développement du chômage répété : il a comme conséquence corollaire que depuis le déclenchement de la crise, les mouvements d'entrée dans les entreprises n'ont connu qu'une diminution légère et pas une chute brutale. C'est par exemple la conclusion à laquelle aboutissent F. Benarroch et J.-M. Espinasse (2) quand ils analysent les résultats de l'enquête nationale menée par l'ANPE en 1980 sur les modes de recrutement.

Ce constat statistique formel tranche évidemment avec la perception, qu'ont souvent les jeunes « sur le terrain », d'un quasi-arrêt des embauches.

Il n'existe pas vraiment de contradiction entre la mesure statistique et la perception sociale des jeunes chômeurs, car il est vrai que derrière un nombre d'embauches formellement comparable il y a une quantité de travail offerte par les entreprises nettement amoindrie. Et toute dégradation conjoncturelle entraîne une aggravation supplémentaire du déséquilibre entre offre et demande d'emploi.

Peut-on alors continuer d'imaginer que le sous-emploi constitue une simple « toile de fond » pour le processus d'insertion, que celui-ci est certes ralenti mais qu'il reste continu ? L'enquête « 600 jeunes... » confirme qu'il n'en est rien, en constatant que la période de récession qui va de la fin 1979 au printemps 1981 s'accompagne au sein de la cohorte étudiée — en même temps que d'un large renouvellement des chômeurs — d'une remontée sensible du chômage (voir graphique 2 sur « Renouvellement et recrudescence du chômage au sein d'une cohorte de jeunes venue s'inscrire à l'ANPE en octobre 1978 »).

GRAPHIQUE 2

Renouvellement et recrudescence du chômage au sein d'une cohorte de jeunes venue s'inscrire à l'ANPE en octobre 1978

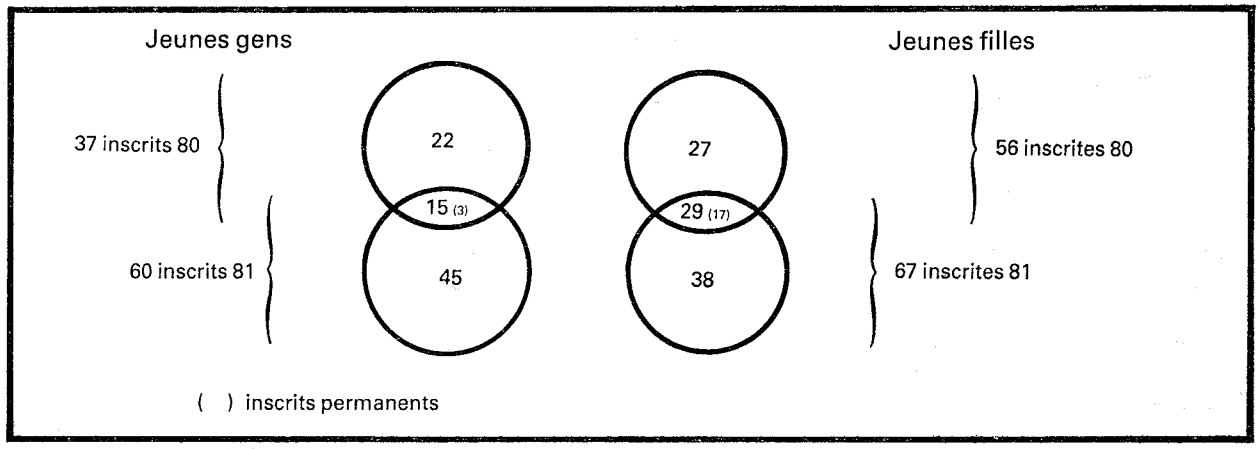

Source : enquête « 600 jeunes »

Cette augmentation est — en dépit des aléas que comporte un échantillon limité, et en dépit des distorsions qu'a pu introduire la probabilité différentielle de retrouver les jeunes d'une cohorte trente mois après une inscription à l'ANPE — comparable à la progression globale du chômage enregistrée chez les 18-24 ans non débutants du Nord - Pas-de-Calais entre mars 1980 et mars 1981, soit 43 % chez les jeunes gens et 15 % chez les jeunes filles.

Remarquons d'ailleurs ceci : un raisonnement simplement *conséquent* sur les statistiques globales de l'ANPE aurait suffi à *faire attendre* ce résultat de l'enquête. Que le nombre des 18-24 ans « non débutants » au chômage augmente très sensiblement

(2) Cf. l'article : « Les salariés recrutés en 1980. Caractéristiques et modes d'embauche », dans *Travail et Emploi*, n° 11.

d'une année sur l'autre ne peut signifier autre chose qu'*un recul du taux d'insertion parmi la masse des jeunes* entrés depuis un certain temps dans la vie active.

On devine bien par quel processus mental se produit d'ordinaire la *déconnexion* entre l'analyse des problèmes d'insertion et l'analyse des statistiques de chômage. La représentation implicite qui sert de chaînon peut se formuler à peu près ainsi : « En début de vie active, les jeunes ont à traverser une zone de précarité, du fait de leur manque d'expérience, du fait du peu de consistance de leur projet professionnel, ils y sont vulnérables à tous les aléas conjoncturels. Au-delà de cette « zone », une grande majorité d'entre eux se trouve dans un processus — plus ou moins rapide selon les cas mais continu — d'intégration durable au monde du travail ».

GRAPHIQUE 3

L'insertion : un phénomène nécessairement continu ?

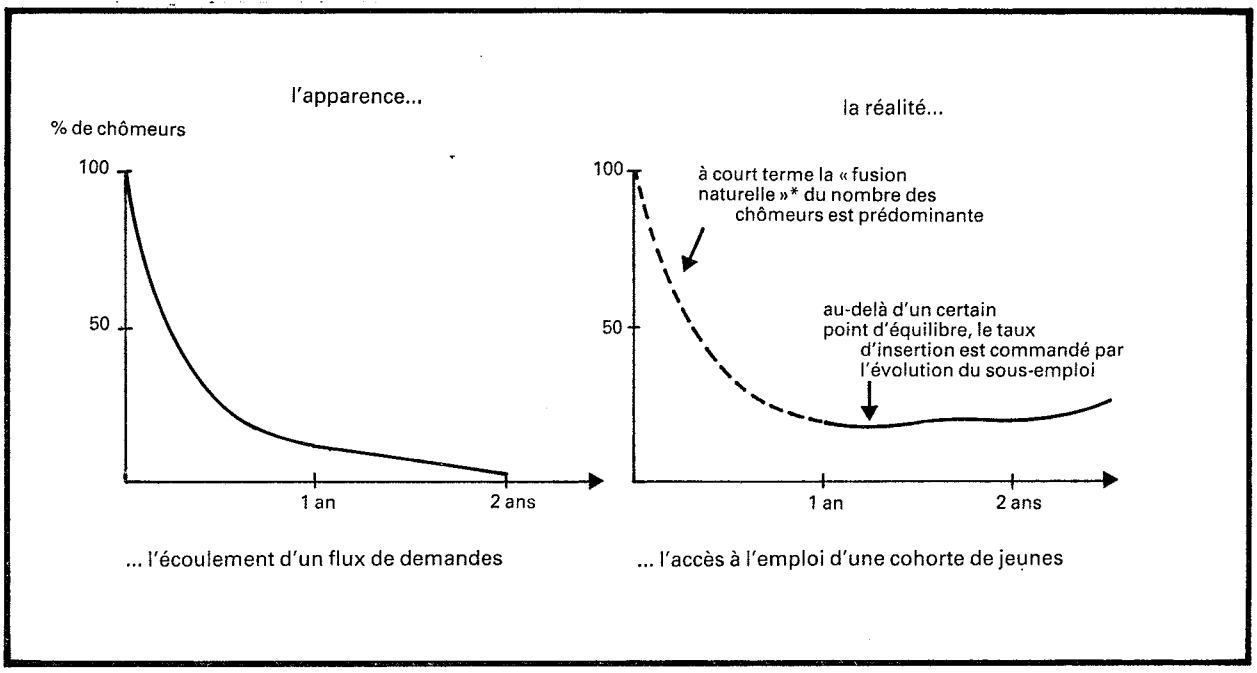

* « Fusion naturelle » : à court terme un groupe de jeunes entrant en situation de recherche d'emploi connaît nécessairement dans ses rangs une diminution visible — quelle que soit la conjoncture — et ceci jusqu'à un certain point d'équilibre commandé par le niveau momentané du sous-emploi.

On pourrait certes discuter les références théoriques d'une semblable représentation : il suffit de constater plus simplement qu'elle n'est compatible ni avec la structure actuelle de l'offre d'emploi, ni avec le niveau ou la structure du chômage « jeune » de 1982, lesquels excluent tout modèle du type « chômage de transition ».

3. Les phénomènes d'exclusion ne se réalisent pas uniquement dans le chômage de longue durée.

Depuis quelques années les phénomènes d'exclusion de l'emploi retiennent l'attention comme amplificateurs du chômage et générateurs de coûts sociaux importants.

Les exclus sont généralement identifiés aux chômeurs de longue durée, eux-mêmes assimilés aux demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE sans interruption depuis un certain temps.

Pratiquement un jeune sur dix (3) de la cohorte étudiée dans l'enquête « 600 jeunes... » se trouvait au chômage au printemps 1981 sans avoir jamais occupé d'emploi dans les trente mois précédents. Même si on ne peut pas identifier la stricte totalité

(3) C'est à dire 57, soit un chiffre notablement supérieur aux vingt inscrits permanents que l'ANPE a recensés dans le même temps.

des chômeurs de longue durée recensés à des exclus de l'emploi, il est vrai que la composition de cette population met clairement en évidence le lien du chômage de longue durée avec le niveau et la nature de l'offre d'emploi qui s'adresse aux différentes catégories de jeunes :

— le chômage de longue durée est essentiellement féminin : il touche 5,8 % des garçons et 14,4 % des filles;

— il touche électivement les jeunes qui ont les plus faibles bagages (47 % des chômeurs de longue durée de l'échantillon sont du niveau VI).

NOMENCLATURE DES NIVEAUX DE FORMATION [1]

Niveau VI : Sorties du premier cycle du second degré (6e, 5e, 4e, 3e pratique) et des formations pré-professionnelles en un an (CEP, CPPN et CPA).

Niveau V *bis* : Sorties de 3e et des classes du second cycle court avant l'année terminale.

Niveau V : Sorties de l'année terminale des cycles courts professionnels et abandons de la scolarité du second cycle long avant la classe terminale.

Niveau VI : Sorties des classes terminales du second cycle long et abandons des scolarisations post-baccalauréat avant d'atteindre le niveau III.

Niveau III : Sorties avec un diplôme de niveau bac + 2 ans (DUT, BTS, instituteurs, DEUG, écoles de Santé, etc.).

Niveau II + I : Sorties avec un diplôme de second ou troisième cycle universitaire, ou un diplôme de grande école.

1. La version actuelle de cette nomenclature a été fixéee par les travaux de la Commission statistique nationale de la formation professionnelle et de la promotion sociale, approuvé par le Groupe permanent du Comité interministériel de la formation continue (décision du 21 mars 1969).

Nota. — Pour l'enquête " 600 jeunes... " on a isolé dans un niveau spécifique V' les jeunes qui ont le niveau du CAP ou du BEP sans avoir obtenu le diplôme.

Cependant, plusieurs résultats convergents de l'enquête « 600 jeunes... » montrent également que le chômage répétitif, c'est-à-dire la confrontation répétée avec la sélectivité du système d'emploi, tend à produire sur une longue période des processus très discriminatoires de quasi-exclusion de l'emploi.

La diversité des situations après un « premier passage dans l'emploi » pour les jeunes de la cohorte (cf. tableau 4) montre l'extrême diffusion du chômage répété, et même les fréquences très contrastées d'accès direct à un emploi stable. Or un modèle appliqué à ces résultats indique que les taux d'insertion constatés à moyen terme, et donc éventuellement après plusieurs accès successifs à l'emploi, peuvent bien s'analyser dans les grandes lignes comme le cumul des insertions probables à chaque accès à l'emploi, en supposant les probabilités d'insertion constantes et égales à la fréquence constatée au premier accès à l'emploi. Les différences enregistrées entre catégories lors du premier accès à l'emploi tendent ainsi à se radicaliser en passant du moyen au long terme : s'il n'existe pas une sectorisation rapide du chômage répété qui tiendrait à l'existence d'une minorité instable, il y a — plusieurs indices le confirment — une sectorisation progressive de la répétition du chômage dans les catégories de jeunes que le système d'emploi tend à confiner dans les emplois précaires ou dans les secteurs précaires.

TABLEAU 4

Proportion de jeunes passés en trente mois par des emplois précaires ou non conservés selon le niveau de formation

Niveaux de formation	Garçons	Filles
Niveau VI	70,3	45,5
Niveau V *bis*	71,7	55,9
Niveau V' (échec CAP, BEP)	71,0	73,1
Niveau V	69,7	70,4
Niveau IV	66,7	55,9
Supérieur	44,0	33,3
Ensemble	**68,1**	**58,4**

Source : Enquête « 600 jeunes ».

Ce processus est déjà lisible dans la structure même de l'échantillon étudié que l'on peut considérer comme formé d'un groupe de débutants ou de quasi-débutants, et de plusieurs contingents de retours au chômage issus des diverses « générations » d'entrants dans la vie active : la composition scolaire et sociale de ces « contingents » se radicalise en fonction de l'ancienneté d'entrée dans la vie active.

Parallèlement, le renouvellement et l'augmentation de la population des chômeurs au sein de la cohorte entre le printemps 1980 et le printemps 1981 se double d'une certaine radicalisation de sa composition scolaire et sociale.

L'inégalité des chances d'accès aux emplois durables n'est évidemment pas complètement contenue dans la distinction des sexes et des niveaux de formation : il est probable au contraire que les différences de capital social entre les jeunes, la diversité des marchés locaux du travail où ils situent leur recherche, l'adjonction de facteurs aggravants comme les handicaps ethniques ou de santé, sont de nature à faire varier les chances d'accès aux emplois stables de « presque tout » à « presque rien ». C'est là que

les phénomènes de quasi-exclusion ne découlent pas seulement de la « mécanique » du système d'emploi mais des comportements de réaction que celle-ci peut induire. L'étude de Benoit Schmitt et Jean-René Vankeisbelck [9] sur le marché du travail temporaire montre les processus amplificateurs qui découlent d'une forme de réaction possibles : les tentatives d'intégration à la sphère du travail intérimaire.

La tentative de se raccrocher au recours supposé des entreprises intérimaires éloigne dans la plupart des cas toute chance d'insertion et tend au contraire, par la précarité du statut socio-économique qu'elle confère, à accélérer un processus très large de marginalisation économique et sociale, vérifiable dans tout un ensemble de domaines (consommation, habitat, situation familiale).

II. « EMPLOYABILITÉ » OU INÉGALITÉS FACE A LA CRISE ET A LA RECONVERSION?

1. Du reflet statistique des inégalités à leur interprétation.

Le sexe et le niveau de formation sont les deux variables que les enquêtes d'insertion classiques sont habituées à prendre en compte.

L'enquête « 600 jeunes... » constate bien que trente mois après une inscription à l'ANPE, la situation des jeunes classés selon ces deux variables présente des contrastes prononcés (cf. tableau 5) : sans prendre les cas vraiment extrêmes, une variation du simple au triple des taux d'insertion durable, et des écarts encore plus prononcés dans les taux de chômage.

Remarquons toutefois que ces simples taux d'insertion selon le sexe et le niveau de formation de l'enquête « 600 jeunes... » appellent sur deux points un complément d'analyse :

- Ils comportent un élément inexpliqué : la forme différente des inégalités chez les filles (gradation systématique selon le niveau de formation) et chez les garçons (existence d'un « palier » pour l'ensemble des niveaux de formation qui correspondent majoritairement aux emplois ouvriers qualifiés ou semi-qualifiés).

- D'autre part, on l'oublie parfois, les différences de taux d'accès à l'emploi selon la formation, n'ont pas toujours pris la forme d'une hiérarchie systématique en fonction du *niveau de formation générale* (au début des années 1970, les enquêtes d'insertion présentaient des hiérarchies plus complexes suggérant davantage une opposition formation générale/formation technique).

Mais on peut surtout opposer aux différences statistiques constatées selon le « niveau de formation », d'autres critères :

- *L'ancienneté dans la vie active* : les résultats bruts de l'enquête « 600 jeunes... » font apparaître une hiérarchie complexe et inattendue entre les débutants et leurs aînés. (Mais il existe entre eux des différences de niveau de formation sur lesquelles nous reviendrons au titre suivant).

- Et surtout *l'origine sociale des jeunes.*

L'habitude prise de classer les jeunes avant tout comme titulaires d'une certaine formation ne doit pas faire oublier que la réalité fondamentale est l'existence de groupes sociaux et la capacité de chacun d'entre eux à prémunir ses enfants contre les effets de la crise notamment, *mais pas exclusivement,* par le biais de l'investissement scolaire. A cet égard, la concentration spécifique du chômage chez les enfants des familles ouvrières les plus démunies signifie une accentuation de la différenciation sociale au sein des familles ouvrières et, plus radicalement, le développement de poches de pauvreté.

On ne se débarrasse pas aisément de l'ambiguïté qui découle de ce que la réflexion usuelle sur l'insertion donne la primauté à un caractère (le bagage scolaire) qui n'est que second dans la réalité sociale.

Cependant le propos n'est pas de traiter ici le problème de manière théorique, mais simplement pragmatique, par le biais d'un certain nombre de remarques :

- Une segmentation des origines sociales même très élémentaire fait apparaître des différences d'accès à l'emploi presque aussi importantes que celles que produit la distinction des niveaux de formation.

- A formation égale, l'origine sociale détermine des trajectoires, des logiques d'approche des emplois, et au total des chances d'insertion variables. Disposant de la base statistique importante des « Bilans Formation-Emploi », Joëlle Affichard [1] relevait entre autre dans ses « Éléments de réflexions... » les chances et formes d'insertion très différentes des non-diplômés selon leur origine sociale. Elle concluait plus généralement « La mise en évidence d'insertions sensiblement différentes, à diplôme égal, selon le milieu social, pose problème quant à la pertinence du seul critère de formation pour différencier les jeunes à la sortie de l'école » [1, p. 7].

- L'enquête « 600 jeunes » qui raisonne sur une base statistique plus limitée a cherché à isoler l'effet de l'origine sociale en comparant la situation réelle de chaque groupe de jeunes à sa situation « théorique » si la formation « expliquait tout » en matière d'insertion (cf. tableau 5). Cet effet « autonome » est présent chez les filles et chez les garçons mais avec des physionomies spécifiques.

TABLEAU 5

Le reflet statistique des inégalités (répartition en pourcentage)

A. Situations constatées à l'enquête

	% emplois durables	% emplois précaires	% chomage	% autres
Ensemble H + F.....	45,2	16,7	26,1	12,0
Ensemble H.....	53,2	17,7	22,2	6,9
Ensemble F.....	35,2	15,5	31,1	18,2

Différences constatées par niveaux de formation

H. Niveau VI.....	37,4	16,5	39,6	6,6
H. Niveau V *bis*.....	53,3	20,0	21,7	5,0
H. Niveau V'.....	54,8	12,9	22,6	9,7
H. Niveau V.....	56,2	20,2	16,9	6,7
H. Niveau IV.....	66,7	21,2	3,0	9,1
H. Niveau supérieur.....	80,0	8,0	4,0	8,0
F. Niveau VI.....	21,2	7,6	47,0	24,2
F. Niveau V *bis*.....	22,0	16,9	39,0	22,0
F. Niveau V'.....	34,6	19,2	30,7	15,4
F. Niveau V.....	45,1	25,4	19,7	9,9
F. Niveau IV.....	52,8	8,3	16,7	22,0
F. Niveau supérieur.....	100,0	–	–	–

Différences constatées selon la date d'entrée dans la vie active

H. Entrés avant 76.....	48,4	14,0	34,4	3,2
H. Entrés de 76 à mai 78.....	56,0	17,0	22,0	5,0
H. Entrés après mai 78.....	54,4	20,6	14,0	11,0
F. Entrées avant 76.....	27,9	14,7	30,7	26,5
F. Entrées de 76 à mai 78.....	35,4	18,3	31,7	14,6
F. Entrées après mai 78.....	39,5	14,0	30,7	15,8

Différences constatées selon l'origine sociale

H. Familles ouvrières > 4 enfants.....	44,5	18,8	32,8	4,0
(*dont* père invalide, décédé).	(33,3)	(14,6)	(45,8)	(6,3)
H. Familles ouvrières ⩽ 4 enfants.....	55,2	18,8	18,8	7,3
H. Autres familles.....	61,9	15,2	12,4	10,5
F. Familles ouvrières > 4 enfants.....	24,7	11,8	43,0	20,5
(*dont* père invalide, décédé).	(28,0)	(4,0)	(48,0)	(20,0)
F. Familles ouvrières ⩽ 4 enfants.....	31,2	21,5	29,0	18,3
F. Autres familles.....	52,6	12,8	19,2	15,3

Source : Enquête « 600 jeunes... ».

B. Répartition théorique

Si la formation « expliquait tout »

Afin de déterminer si les différences constatées entre les divers sous-groupes de jeunes (par sexe et ancienneté dans la vie active, par sexe et origine sociale) étaient réductibles au niveau scolaire spécifique à chaque sous-groupe, on a déterminé pour chacun de ceux-ci la répartition « théorique » qu'il aurait dû connaître si le niveau de formation expliquait intégralement le taux d'accès aux emplois, durables ou précaires, le taux de chômage, etc.

Exemple de lecture : les jeunes filles des familles non ouvrières avaient à l'enquête un taux d'insertion durable de 52,6 % et un taux de chômage de 19,2 %. Compte tenu de ce que laisserait « théoriquement » attendre la composition scolaire de ce sous-groupe, le taux d'insertion durable devrait être inférieur de 9,9 % (soit 42,7 %) et le taux de chômage devrait être supérieur de 5,6 % (soit 24,8 %).

Si la formation « expliquait tout »

Δ emplois durables	Δ emplois précaires	Δ chômage	Δ autres
— 1,4	+ 4,1	— 5,7	+ 3,1
— 2,9	+ 0,6	–	+ 2,2
+ 3,1	— 3,2	+ 3,9	— 3,8
+ 2,1	+ 0,3	+ 4,6	— 6,9
— 1,3	— 2,3	–	+ 3,7
— 0,3	+ 1,5	— 2,7	+ 1,5
+ 2,9	— 1,0	— 4,6	+ 2,7
(+ 11,1)	(+ 2,9)	(— 14,2)	(+ 0,2)
— 0,8	— 1,1	+ 2,4	— 0,4
— 2,9	+ 2,3	+ 3,6	— 3,0
+ 2,5	+ 2,4	— 4,8	–
(— 0,2)	(+ 11,1)	(— 11,1)	(+ 0,2)
+ 5,8	— 4,8	+ 0,1	— 1,1
— 9,9	+ 2,9	+ 5,6	— 1,3

● L'effet social est systématique chez les jeunes filles :

— les jeunes filles originaires des familles non ouvrières ont davantage d'emplois durables et moins de chômage que n'en laisserait attendre l'effet « mécanique » de leur niveau de formation;

— les jeunes filles issues des familles ouvrières de petite taille « compensent », par un surcroît d'emplois précaires, un manque à gagner en emplois durables relativement à leur niveau de formation;

— les jeunes filles issues des familles ouvrières de plus de quatre enfants connaissent un net sur-chômage, relativement à leur niveau de formation déjà globalement faible.

● Chez les jeunes gens, on relève un « effet social» analogue dans la forme mais très atténué, à l'exception d'un « manque à gagner » en insertion très marqué chez les jeunes socialement les plus démunis (familles ouvrières nombreuses où le père est invalide ou décédé).

Y aurait-il une attitude vraiment « opérationnelle » dans le fait de vouloir ignorer le caractère complexe des inégalités devant l'emploi que ces éléments statistiques laissent entrevoir?

Le modèle d'interprétation auquel aboutit l'enquête « 600 jeunes... » montre que la logique des inégalités devant l'emploi n'est pas réductible à la notion d' « employabilité » ni même à celle de concurrence.

Ces résultats suggèrent en effet de considérer qu'il y a deux composantes aux inégalités :

— la première est de l'ordre du système d'emploi; elle découle de la place objective que les pratiques de recrutement des entreprises font aux différentes catégories de jeunes, et de son évolution à travers la crise;

— l'autre est liée au développement de la concurrence sur les différents « segments » du système d'emploi, au rôle accru des filières relationnelles d'accès : elle tient à la distance sociale entre les jeunes et les emplois.

2. L'évolution du système d'emploi dans une région particulièrement touchée par la précarité économique.

Toutes les inégalités devant l'emploi ne sont pas le produit d'une concurrence. On l'admet communément quand il s'agit des inégalités entre jeunes gens et jeunes filles, qui ne sont en concurrence effective que sur une minorité d'emplois. On conçoit également que les emplois où, par exemple, un titulaire de la licence de mathématiques et un jeune sorti de l'école à seize ans pourraient être simultanément sur les rangs, ne sont pas légion.

Les théories relatives au système d'emploi, les recherches sur les pratiques d'embauche incitent à aller plus loin et à supposer, pour chaque système d'emploi local, une segmentaiton plus systématique où chaque segment serait accessible à une « plage » de jeunes relativement déterminée (selon le sexe, l'âge, le niveau de formation, l'expérience...).

C'est en tout cas une telle hypothèse qui paraît nécessaire pour rendre compte d'un résultat inattendu de l'enquête : les délais d'attente moyens des jeunes qui ont accédé directement à un emploi stable sont très voisins d'une catégorie à l'autre, et donc apparemment indifférents aux variations des taux d'accès à l'emploi de ces catégories, alors que bien évidemment, une hypothèse de concurrence généralisée supposerait au contraire des délais d'attente inversement proportionnels aux chances d'insertion (voir tableau 6).

C'est également à un schéma d'interprétation de cet ordre qu'il faut recourir pour expliquer le constat que Joëlle Affichard a tiré de l'analyse des « Bilans Formation-Emploi » et qui est apparu comme un défi à beaucoup d'idées établies. De 1973 à 1979, la part des débutants dans les embauches n'a pratiquement pas varié [2]. Cette constatation perd de son caractère surprenant si l'on se souvient d'une composante essentielle de la structuration du système d'emploi : toutes les entreprises n'ont pas la même position sur le marché du travail; certaines en fonction de leur niveau de salaires notamment, sont appelées à jouer le rôle d'*introductrices de main-d'œuvre* au sein des systèmes d'emplois locaux.

Les représentations spontanées qui mettent l'accent, d'une manière souvent très globale (4), sur les difficultés d'accès à l'emploi des débutants ignorent cette donnée de structure fondamentale et apparemment très stable.

D'autres éléments du système d'emploi ont connu au contraire, et notamment du fait de la crise, une évolution importante.

Plusieurs analyses tendent ainsi à montrer que le sur-chômage du Nord - Pas-de-Calais, phénomène d'apparition relativement récente qui ne s'est vraiment accentué que depuis 1977, se concentre chez les non qualifiés [3 et 4].

---

(4) Ce que le caractère globalisant de ces représentations ignore également c'est la pertinence très inégale de la notion d'*expérience professionnelle* quand on l'applique indifféremment à la filière des emplois qualifiés et à celle des emplois non qualifiés. Les résultats détaillés de l'enquête « 600 jeunes... » donnent à penser qu'à côté du couple connu :

« Emploi souvent précaire avant le service militaire/insertion véritable après », pour les jeunes ouvriers qualifiés,

existe aussi le couple :

« Emploi (provisoirement) durable avant le service militaire/ quasi-exclusion des emplois durables après », pour les jeunes gens non qualifiés.

TABLEAU 6

Le temps d'attente des titulaires d'emploi est peu dépendant de la fréquence d'accès à l'emploi de leur catégorie

Unités : % et trimestre.

Niveaux de formation	Jeunes gens				Jeunes filles			
	Taux d'accès aux emplois durables %	Moyenne des durées cumulées de chômage	Durée du chômage des titulaires d'emplois durables		Taux d'accès aux emplois durables %	Moyenne des durées cumulées de chômage	Durée du chômage des titulaires d'emplois durables	
			Accès direct	Accès indirect			Accès direct	Accès indirect
VI.....	37,4	4,2	1,9	2,7	21,2	6,3	1,6	3,7
V *bis*.....	53,3	3,2	2,2	2,1	22,0	5,4	2,0	3,2
V'.....	54,8	3,4	3,8	1,9	34,6	4,9	1,8	2,4
V.....	56,2	2,7	1,5	2,1	45,1	4,0	2,5	2,1
IV.....	66,7	2,2	1,2	2,6	52,8	3,3	1,3	2,2
Sup.....	80,0	2,2	1,3	2,3	100,0	1,2	1,5	0,5
Ensemble...	**53,2**	**3,2**	**1,8**	**2,2**	**35,2**	**4,8**	**1,8**	**2,3**

Source : Enquête « 600 jeunes... ».

Il est vraisemblable que cette caractéristique est à mettre en rapport avec le mouvement de restructuration intense qu'a connu l'économie régionale dont le tissu est confronté à une reconversion difficile. D'ailleurs, les éléments statistiques de l'enquête sur la « structure des emplois » indiquent bien, dans la baisse des effectifs industriels, une diminution particulière des postes non qualifiés, diminution qui ne peut pas être imputée à l'effet de structure que constitueraient des pertes d'emplois localisées à des secteurs faiblement qualifiés, mais semble découler au contraire d'une évolution plus diffuse.

Tout donne donc à penser que la restructuration de l'économie régionale a déterminé dans les politiques d'emploi des entreprises — ou du moins de certaines d'entre elles, car le mouvement est inégalement avancé selon les lieux et selon les secteurs — un remaniement qui tend à la diminution et/ou à la précarisation des postes de travail à coût de remplacement faible. Cette évolution constitue une rupture accélérée de la correspondance relative qui pouvait exister dans le système d'emploi traditionnel de la région : des structures d'emploi inégalement qualifiées, un investissement scolaire très inégal des familles ouvrières se traduisant globalement par une sous-scolarisation marquée. Elle tend à confiner très strictement les jeunes les moins formés de la région soit dans des emplois précaires, soit dans des secteurs précaires.

3. La prédominance des filières informelles d'accès aux emplois : le rôle de la distance sociale entre les jeunes et les emplois.

La crise a développé le rôle des filières relationnelles d'accès aux emplois. Pour les jeunes, les « relations », c'est-à-dire le capital social qui rend une information opérationnelle, qui fixe le moment opportun d'une démarche, qui balise le chemin d'une stratégie, qui fournit le « mode d'emploi » d'une institution ou d'une entreprise — sans compter le « piston » plus radical, et plus circonstanciel — apparaît comme une meilleure chance d'accéder à l'emploi, c'est parfois une garantie d'accéder à un « bon emploi ». Symétriquement, les filières relationnelles constituent aussi pour les employeurs un élément sécurisant face à l'enjeu accru des embauches (cf. tableau 7).

Au cours des trente mois qu'a reconstitués l'enquête « 600 jeunes... », les 512 garçons et filles qui ont occupé au moins une fois un emploi, ont accédé à environ 1 100 emplois.

La prédominance des filières relationnelles d'accès est très marquée : hors intérim, les « relations » ont fourni 37,9 % des emplois occupés en cours de route, et 42 % des emplois occupés à l'enquête.

On relève simultanément la diminution nette du rôle des filières d'accès qui engagent simplement le volontarisme personnel (35,8 % des emplois occupés en cours de route ont été obtenus par prospection ou petites annonces, et seulement 26,7 % des emplois actuels).

Pour un jeune en situation de recherche d'emploi, le capital de relations et d'expériences sociales dont il peut disposer constituera la *base de départ* naturelle de sa recherche. Ce patrimoine aura une importance inégale : il pourra concerner une seule entreprise, plusieurs entreprises, ou tout un milieu professionnel plus ou moins étendu géographiquement; il sera diversement adapté à l'approche du secteur d'emploi que vise le jeune; il sera plus ou moins fragile de par son degré de dépendance vis-à-vis des secteurs menacés de restructuration ou tout au moins susceptibles de modifier leur politique d'emploi.

Les jeunes démunis, à la fois socialement et scolairement, sont beaucoup plus souvent tributaires du maintien des liens avec le tissu économique traditionnel, et par là fréquemment placés dans des contradictions.

D'une part en effet, ils sont fortement incités — compte tenu du degré particulier de concurrence régnant sur les secteurs d'emplois où ils se situent — à miser sur les relations pour « tirer leur épingle du jeu » (et, de fait, le petit nombre d'entre eux qui ont accédé à des emplois stables le doivent aux relations beaucoup plus souvent que la moyenne, du moins chez les garçons).

Mais en même temps, la crise vient mettre en péril leur patrimoine souvent restreint, de chances d'accès à l'emploi : il suffira parfois d'une fermeture d'entreprise, d'une simple réduction d'effectif, d'une modification de la politique d'embauche, ou d'une transformation des modalités de recrutement pour faire d'un jeune un exclu en puissance.

TABLEAU 7

Les modes d'accès aux emplois

Unités : % et nombre.

	ANPE	Relations	Démarche personnelle	Annonce	Intérim	Précédent dans l'entreprise *	Concours	Autre	Total
A. Les emplois occupés en cours de route.									
H.....	20,6 *64*	34,7 *108*	25,4 *79*	13,8 *43*	/// *142*	4,2 *13*	0,6 *2*	0,6 *2*	100 *453*
F.....	13,2 *30*	42,2 *96*	20,3 *46*	11,0 *25*	/// *53*	11,0 *25*	0,9 *7*	1,3 *3*	100 *280*
H + F.....	17,5 *94*	37,9 *204*	23,2 *125*	12,6 *68*	/// *195*	7,1 *38*	0,7 *4*	0,9 *5*	100 *733*
B. Les emplois occupés à l'enquête.									
H.....	17,4 *38*	40,8 *89*	18,8 *41*	8,3 *18*	/// *15*	8,3 *18*	5,0 *11*	1,4 *3*	100 *233*
F.....	13,1 *17*	43,8 *57*	16,9 *22*	9,2 *12*	/// *4*	11,5 *15*	4,6 *6*	0,8 *1*	100 *134*
H + F.....	15,8 *55*	42,0 *146*	18,1 *63*	8,6 *30*	/// *19*	9,5 *33*	4,9 *17*	1,1 *4*	100 *367*

* " Précédent dans l'entreprise " : le jeune a été embauché du fait d'avoir déjà travaillé dans l'entreprise.

Source : Enquête « 600 jeunes... ».

Les enfants des familles ouvrières qui ont investi davantage dans la formation, auront souvent à constater que leur réseau relationnel et leur capital d'expérience sociale est assez peu mobilisable pour leur recherche d'emploi. Il leur faudra fréquemment substituer à l'approche socialement naturelle des emplois, une prospection individuelle et systématique, annuaires et registres d'entreprises à l'appui; ceux d'entre eux qui ont motif à étendre le champ géographique de leurs recherches le feront, en l'absence de balisage social, en fonction des distances, ou de rapports coûts/avantages supposés. Ces conditions de recherche expliquent le manque à gagner en emplois des jeunes d'origine ouvrière.

C'est naturellement dans le domaine de l'accès aux emplois des jeunes filles que les familles ouvrières sont le plus systématiquement handicapées quant à leur capital social. Dès lors en effet que les emplois visés ne sont pas des emplois ouvriers féminins, elles possèdent rarement le champ relationnel et le capital d'expérience qui conditionnent l'accès aux emplois. Plus d'une fois au cours de l'enquête « 600 jeunes... » les parents des enquêtées sont intervenus pour dire : « Ah, si c'était un garçon, nous aurions pu... ».

Ces éléments qualitatifs qui mettent en évidence l' « épaisseur » des inégalités face à l'emploi, ont sans doute une signification particulière dans le cas de la région Nord - Pas-de-Calais, soumise depuis plus de vingt ans à un train ininterrompu de restructurations économiques. Sur un plan plus général, ils montrent une dimension difficilement contournable de ce que l'on voudrait parfois résumer dans la notion d' « employabilité ».

III. LES POLITIQUES D'INSERTION A L'ÉPREUVE DU SOUS-EMPLOI

1. Chômage de croissance et chômage de crise, la logique d'une inertie.

L'interprétation d'ensemble que nous nous sommes efforcés d'établir à partir de plusieurs travaux récents fait apparaître par contrecoup que les réflexions liées aux politiques d'insertion ont rarement pris la mesure de la crise et de ses implications sur l'accès des jeunes à l'emploi.

Ce n'est pourtant pas faute d'un souci de meilleure connaissance :

- Les liens entre le ralentissement de la croissance et le développement du chômage ont bien fait l'objet d'études approfondies, avec toutefois cette restriction essentielle que le sous-emploi, décalage objectif entre les demandes et les offres d'emplois, reste traité implicitement comme une vague toile de fond des problèmes d'insertion.

- Les transformations du système d'emploi, et en tout cas le développement des emplois précaires, ont suscité beaucoup d'études et de réflexions, et ce d'autant plus facilement que quelques modifications de l'appareil statistique ont permis de mesurer la rapidité de certaines évolutions en ce domaine. On ne peut pas dire pour autant que toutes les conséquences en aient été tirées pour ce qui concerne l'accès à l'emploi des jeunes.

- Corollairement, un vif intérêt s'est manifesté pour la connaissance du chômage répétitif, phénomène dont le développement a des implications opérationnelles multiples. Il paraît donc d'autant plus paradoxal de constater que l'on n'a pas complètement interrogé l'appareil statistique existant pour évaluer jusqu'à quel point il permettait de défricher la connaissance de ce phénomène.

- Enfin, s'il est un domaine où la réflexion opérationnelle a encouragé la recherche, c'est bien celui des facteurs d'inégalité face à l'emploi : mais, il faut bien constater qu'un « message » neuf, telle la mise en garde précise et étayée que Joëlle Affichard adressait aux membres du groupe technique « Emploi-formation » du VIII[e] plan [1], est incomparablement moins bien passé que les analyses plus classiques et plus attendues.

Il apparaît ainsi clairement que l'inadéquation des représentations usuelles touchant les processus d'insertion découle moins d'une pénurie ou d'un retard des « connaissances » que des a priori qui marquent les interrogations par lesquelles celles-ci sont suscitées.

Pour comprendre l'origine de ces a priori, il faut probablement considérer comment l'appareil institutionnel français ayant en charge les problèmes d'insertion des jeunes s'est, jusqu'à tout récemment en tout cas, confronté à la crise.

Face à la crise et au développement d'un chômage de sous-emploi, on note deux types divergents d'évolution chez les acteurs des politiques d'insertion :

- Un certain nombre d'acteurs insérés dans des petites structures (formateurs, travailleurs sociaux) ont été amenés à constater l'inefficacité croissante en situation de sous-emploi des stratégies traditionnelles d'insertion, et en particulier de celles reposant sur des actions de formation. Leur réflexion a dès lors dépassé les domaines sur lesquels portent d'ordinaire les remises en cause (le contenu des formations, la pédagogie mise en œuvre) pour s'intéresser à la qualité du suivi à l'issue des actions, et plus généralement aux conditions par lesquelles une formation en ouvrant des perspectives peut avoir un caractère dynamisant. Dans cette recherche, ils en sont venus à expérimenter des stratégies où les actions de formation sont incluses dans des démarches qui visent la négociation avec le tissu économique, voire la création d'entreprises ou de quasi-entreprises. C'est du reste une des composantes majeures du mouvement actuel de création d'entreprises « alternatives ».

Il est utile de souligner les conditions qui ont rendu cette évolution possible : le diagnostic sur le manque de cohérence des stratégies traditionnelles d'insertion

face à la crise a été permis par un contact étroit avec « le terrain » et par une implication très directe dans les problèmes en cause. La reconversion des stratégies d'insertion a supposé une reconversion personnelle de ces acteurs (s'initier à la création d'entreprises!...) que la plasticité fonctionnelle des structures où ils évoluaient rendait possible.

● On comprend, par contraste, que l'appareil institutionnel soit demeuré quant à lui, et jusqu'à tout récemment, quasi imperméable à cette évolution.

Les instances qui interviennent dans les politiques d'insertion ont été créées en période de quasi-plein-emploi comme des instruments d'accompagnement et d'aménagement de la croissance, de lutte contre le chômage d'inadaptation. Leur champ de compétence a été déterminé selon une répartition des rôles (l'économique/le social) qui réserve à d'autres instances [ministère des Finances, de l'Industrie, DATAR (5)], l'action directe sur l'emploi.

Cette division rigide du travail, concevable en période de croissance, peut bien aboutir à des ambiguïtés, voire à des contradictions en période de crise, elle ne cesse pas automatiquement d'être prégnante. Au cours du colloque « l'Administration et l'emploi » du mois de décembre 1979, M. Gabriel Oheix a témoigné comment — inaugurant la fonction de délégué à l'emploi — il avait été amené à éprouver les ambiguïtés qui pesaient sur le rôle coordinateur dévolu à la délégation en matière d'emploi. D'ailleurs, ce cloisonnement fonctionnel marque en profondeur les instances institutionnelles ayant en charge les problèmes d'insertion : dans leur organisation, dans leur structure de personnel, dans leur corpus doctrinal. Autant de facteurs de rigidité qui excluaient une adaptation spontanée et facile.

L'a-priori consistant à vouloir analyser le chômage de crise dans la grille applicable au chômage de croissance apparaît donc comme le produit de contradictions fonctionnelles dont, par exemple, la réflexion liée à la constitution d'un service public de l'Emploi prend progressivement la mesure.

2. Qu'y a-t-il derrière le thème de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée?

Le retard pris dans la reconversion des stratégies d'insertion ne découle pas uniquement de rigidités internes à l'appareil institutionnel. En effet, la conception issue de la période de croissance continue, selon laquelle une action de formation constitue en soi une stratégie d'insertion, s'est trouvée légitimée en permanence par les déclarations émanant des employeurs sur les difficultés à trouver du personnel qualifié.

D'un côté, des jeunes peu formés subissant particulièrement le chômage, de l'autre un manque à gagner en embauches : la solution n'était-elle pas toute trouvée et facile à mettre en œuvre, pour peu que l'on identifie les besoins en formation?

Ce qui étonne le plus en fin de compte, c'est qu'une démarche appuyée sur un bon sens apparemment incontestable et répétée dans la France entière ait produit aussi peu de résultats sûrs dans la lutte contre le chômage et que cette anomalie apparente ait rarement suscité une réflexion un peu plus approfondie.

En réalité, toutes les entreprises ne sont pas dans des positions identiques sur le marché du travail, et spécialement quant au recrutement de la main-d'œuvre qualifiée. Des analyses déjà anciennes d'une dizaine d'années ont montré la logique des pénuries chroniques que ressentent les entreprises placées au sein des systèmes d'emploi locaux en position d'introductrices de main-d'œuvre qualifiées.

La crise entraîne certes une évolution plus ou moins commune à l'ensemble des entreprises qui chercheront à externaliser au maximum les coûts d'adaptation de la main-d'œuvre qualifiée, mais ce sera pour certaines une affaire de rationalisation, pour d'autres une question de survie.

Quand il est possible d'analyser vraiment les offres d'emploi durablement difficiles à satisfaire (6) on constate à quel point le problème de pénurie de main-d'œuvre qualifiée constituent la « caisse de résonance » des contradictions que la précarité économique met dans le fonctionnement de beaucoup d'entreprises petites et moyennes, et notamment :

— dans les PME contraintes à un turn-over élevé : le sous-traitant conduit à accepter des marchés difficilement bénéficiaires, qui est dans la contradiction permanente d'avoir à employer des qualifiés sans pouvoir valablement les payer; la PME dont les marchés sont si aléatoires que, très vulnérable aux difficultés de trésorerie, elle est amenée à précariser des postes de travail où le coût des remplacements est en fait élevé;

---

(5) Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.

(6) Cf. « L'Administration et l'emploi », *Documentation francaise*, p. 372.

Certains comités locaux de l'emploi ont procédé à un examen des offres d'emploi non satisfaites présentes dans les fichiers de l'ANPE. Une analyse est en cours à l'ERET de Lille concernant les offres d'emplois du Douaisis. Enfin, l'Association du centre d'études et de réalisation pour l'éducation permanente (ACEREP) a réalisé en 1980, pour le compte de la préfecture d'Ile-de-France et de la direction régionale du travail de Paris une « Démarche de prospection active de l'offre d'emploi auprès d'un échantillon de petites entreprises et d'artisans ».

Remarquons du reste qu'on perd fréquemment de vue le phénomène de *tri* dont le stock d'offres non satisfaites de l'ANPE est le produit : même parmi les entreprises habituées de l'Agence, beaucoup ont recours à ses services de manière sélective, voire comme solution de pis-aller lorsque toutes les autres n'ont rien donné; la majorité des offres déposées sont par ailleurs rapidement satisfaites (environ les 2/3 dans les 45 jours) : le stock composé des offres restantes accumulées représente donc une sorte de « concentré » des offres difficiles à satisfaire de la totalité du marché.

— dans les petites entreprises qui maîtrisent mal l'enjeu économique des embauches qualifiées : dans les petites entreprises, la précarité économique a considérablement accru l'enjeu de l'embauche d'un compagnon qualifié, d'autant qu'elles bénéficient peu des ressources qui permettent aux entreprises plus importantes une sélection sécurisante et peu coûteuse; elles expriment donc dans leurs offres d'emploi tout un ensemble d'exigences visant à minimiser les risques (ce que l'artisan décrit, remarquent les enquêteurs de l'ACEREP, c'est un autre lui-même); beaucoup de petites entreprises ont des plans de charge si irréguliers qu'elles sont conduites à une certaine polyvalence et à étaler dans le temps des travaux qui seraient normalement répartis sur des emplois différents, d'où leur besoin de personnel cumulant des qualifications étrangères les unes des autres, etc.

Le thème globalisant de la « pénurie de main-d'œuvre qualifiée » conduit donc à enregistrer ces besoins ressentis, sans considération des contradictions économiques qui les produisent. Il a longtemps entretenu l'impression qu'il suffisait de mettre en œuvre un dispositif financier d'aide à l'embauche et à la formation pour atteindre conjointement plusieurs objectifs :

— explorer et utiliser les réserves d'emplois que constituent les embauches potentielles;

— faire reculer le chômage des jeunes, et spécialement celui des moins formés;

— améliorer le fonctionnement des entreprises.

L'effet réel des pactes pour l'emploi, à présent analysé avec rigueur, apporte la vérification sur grande échelle du caractère illusoire de cette *impression de facilité*.

En effet, le dispositif des pactes, composé d'un ensemble de formules d'aides financières, soit à l'adaptation au poste de travail, soit à la maîtrise des risques économiques liés à l'embauche, et mises en œuvre dans un tête-à-tête dissymétrique entre les entreprises et l'administration du Travail (l'ANPE elle-même n'est devenue un partenaire à part entière du dispositif que dans la version « Plan Avenir Jeunes ») a eu les résultats suivants :

— impact quasi nul sur le volume de l'emploi;

— aucun effet de freinage sur le chômage dit « de mobilité » puisqu'au contraire les inscriptions pour fins d'emplois précaires n'ont cessé de croître;

— le public effectif des pactes n'est pas majoritairement celui dont la situation a servi d'argument à leur mise en route. Au contraire, la période 1978-1981 voit (pour le Nord - Pas-de-Calais en tout cas) une radicalisation du phénomène d'exclusion des plus démunis.

On doit en tirer cette conclusion : les pactes pour l'emploi ont épousé tendanciellement les pentes naturelles du système d'emploi. Le volontarisme qu'ils ont pu susciter est donc resté superficiel et faiblement confronté à un enjeu de réussite ou d'échec.

Ceci conduit à approfondir la réflexion sur les stratégies d'insertion dans le sens suivant : il s'agit moins de s'interroger sur la forme des mesures à concevoir que sur leur condition de mise en œuvre sur le terrain, la forme d'implication et le degré de souplesse fonctionnelle des acteurs.

3. La cohérence des politiques d'insertion suppose qu'elles soient associées sur le terrain à la volonté de faire évoluer l'emploi au niveau maximum autorisé par les contraintes macro-économiques de chaque instant.

Les facteurs susceptibles d'introduire des a priori dans l'analyse des problèmes d'emploi des jeunes sont évidemment nombreux. On a cependant pu apercevoir combien les difficultés d'adaptation fonctionnelle face à la crise de l'appareil institutionnel ayant en charge la politique d'insertion pèsent sur l'interprétation de ces problèmes : elles poussent à attribuer aux phénomènes d'exclusion de l'emploi une forme beaucoup plus simple que celle qu'ils revêtent en général; par le rôle un peu imprécis ou ambigu donné au facteur « formation », elles incitent à méconnaître l' « épaisseur » sociale des inégalités devant la crise; elles conduisent surtout à une représentation, plus ou moins explicitée, des difficultés d'insertion (la « zone de précarité » à traverser) qui méconnaît l'incidence réelle du sous-emploi et son caractère durable sur les générations arrivées dans la vie active depuis le déclenchement de la crise.

Selon l'interprétation que nous proposons, ce sont les manières de faire qui induisent les manières de penser : cependant les représentations confortent en retour les pratiques et les stratégies et contribuent à différer leur adaptation nécessaire. Il y a donc un cercle à briser.

Les stratégies traditionnelles d'insertion trouvaient leur cohérence dans une dynamique : celle d'une croissance forte et continue.

Face au sous-emploi, les stratégies d'insertion ont besoin de se trouver une nouvelle dynamique qui ne peut être que celle d'une action volontariste sur l'emploi. Cela suppose plusieurs transformations fonctionnelles : un décloisonnement inter-institutionnel, et notamment la constitution d'un véritable service public de l'emploi; une articulation nouvelle des différents niveaux géographiques d'interventions; une capacité plus grande des acteurs institutionnels à s'impliquer dans les systèmes d'acteurs régionaux et surtout locaux. Le programme « 16-18 ans » par le degré de volontarisme qu'il suppose devrait constituer à cet égard une expérimentation d'une extrême richesse.

TRAVAUX UTILISÉS

A. Travaux nationaux ou inter-régionaux.

[1] Joëlle AFFICHARD : « Éléments de réflexion sur la prise en compte des déterminants sociaux dans les analyses formation-emploi » VIII[e] Plan, *Groupe technique Emploi-Formation*, séance du 16 avril 1980.

Analyse des résultats détaillés des enquêtes « FQP », mettant en relief le rôle de l'origine sociale dans les conditions de l'insertion.

[2] Joëlle AFFICHARD : « Quels emplois après l'école ?», *Économie et Statistique*, numéro spécial : « L'entrée des jeunes dans la vie active », juin 1981.

A partir du dispositif des bilans « Formation-Emploi » mise en évidence de plusieurs résultats dont le plus inattendu est la part inchangée des débutants dans les embauches entre 1973 et 1979.

[3] Françoise AMAT et Jean BIRET : « Quand les jeunes sans formation abordent la vie active dans les régions », *Économie et Statistique*, numéro spécial : « L'entrée des jeunes dans la vie active », juin 1981.

[4] Pierre MORMICHE : « Chômage et qualification dans les régions », *Économie et Statistique*, février 1980.

Les deux études montrent la part déterminante du chômage des non-qualifiés dans le sur-chômage du Nord - Pas-de-Calais.

B. Travaux relatifs au Nord - Pas-de-Calais.

[5] Michel DAVAINE et Armelle DOUCET : « Le chômage dans le Nord - Pas-de-Calais, analyse régionale et locale », ERET de Lille, mars 1980.

A partir des statistiques ANPE, typologie du chômage local distinguant les zones épargnées, les zones textiles à sur-chômage adulte, les zones minières à sur-chômage jeune, les zones cumulant les crises à sur-chômage généralisé.

[6] Michel DAVAINE : « L'investissement scolaire des familles dans le Nord - Pas-de-Calais en reconversion », *Profils de l'économie Nord - Pas-de-Calais*, 1982, n° 1.

A partir des statistiques scolaires des recensements, typologie de l'investissement scolaire dans les familles ouvrières : maintien de la sous-scolarisation traditionnelle (zones textiles, campagnes industrialisées, zones littorales), scolarisation moyenne (zones urbaines tertiaires), investissement volontariste (zones métallurgiques et/ou minières en reconversion).

[7] Michel DAVAINE et Colette HRABEC-MYCHALUK : « 600 jeunes en quête d'emploi » ERET de Lille, en liaison avec le CEE, septembre 1982.

Enquête directe auprès d'une cohorte de 600 jeunes venus s'inscrire à l'ANPE en octobre 1978 : analyse de leur évolution professionnelle entre cette date et le printemps 1981. Étude réalisée pour le compte de la région Nord - Pas-de-Calais.

[8] Michel DAVAINE : « Le chômage répétitif chez les jeunes : 3 paradoxes », *Études et recherches pour l'emploi et le travail dans le Nord - Pas-de-Calais*, n° 1, octobre 1982.

Quel modèle appliquer au chômage des jeunes?

[9] Benoît SCHMITT et Jean-René VANKEISBELCK : « Stratégie et comportement sur le marché du travail temporaire dans l'agglomération lilloise », mémoire pour la maîtrise de sociologie (Synthèse éditée par la DRTE du Nord - Pas-de-Calais).

Analyse statistique d'un fichier de candidatures et enquête directe auprès d'un échantillon d'intérimaires : les tentatives d'intégration à l'intérim sont fréquemment source d'un processus de marginalisation économique et sociale.